

Paris, le 8 Avril 2009

## **Foncière des Régions : modalités de l'option de paiement du dividende en actions**

Le Conseil de Surveillance du 9 mars 2009 a approuvé la proposition du Directoire du maintien du dividende à 5,3 € par action et de l'option du paiement du dividende en actions, à un prix d'émission des actions remises en paiement ne pouvant être inférieur à 40 €. A la demande de plusieurs actionnaires et afin que l'opération soit largement suivie, le Directoire a décidé de modifier le projet de la quatrième résolution de l'Assemblée Générale en supprimant ce plancher de 40 €. Cette résolution a fait l'objet ce jour d'un avis dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et elle prévoit dorénavant :

- que le prix d'émission des actions remises en paiement du dividende est fixé à 95% de la moyenne des cours cotés à la clôture des vingt séances de bourse précédant la date de la présente assemblée diminué du montant du dividende net
- que les actionnaires qui demanderont le paiement du dividende en actions pourront exercer leur option à compter du 30 avril 2009, jusqu'au 22 mai 2009 inclus, auprès des intermédiaires financiers habilités à payer le dividende. Après l'expiration de ce délai, le dividende sera payé en numéraire, le règlement intervenant le 29 mai 2009.

Il faut noter que les actionnaires à date du 29 avril (*record date*) ont droit au dividende de 5,3 €

### **Calendrier financier :**

**24 avril 2009 : Assemblée Générale des actionnaires**  
**12 mai 2009 : Publication du chiffre d'affaires du premier trimestre 2009**  
**29 mai 2009 : Paiement du dividende**

### **A propos de Foncière des Régions**

Foncière des Régions, foncière à dominante bureaux, est le partenaire immobilier de grandes entreprises parmi lesquelles France Télécom, Telecom Italia, Edf, Accor, Eiffage, IBM... La société est présente en France et en Italie via sa filiale cotée Beni Stabili. Foncière des Régions est dirigée par Christophe Kullmann.

Propriétaire d'un patrimoine évalué à 16,7 milliards d'euros à fin 2008, Foncière des Régions est aussi un acteur de référence dans les secteurs des murs d'exploitation (via Foncière des Murs,) de la logistique et des locaux d'activités (via Foncière Europe Logistique), et dans le secteur résidentiel (via Foncière Développement Logements).

Foncière des Régions est cotée sur Euronext Paris compartiment A d'Euronext (FR0000064578 - FDR) et admise au SRD. Le titre Foncière des Régions rentre dans la composition des indices SBF 120, Euronext IEIF « SIIC France », Mid 100 de l'Eurolist d'Euronext ainsi que dans l'indice EPRA.

### **Contacts :**

#### **Relations investisseurs**

Philippe Le Trung  
Tél : + 33 (0)1 58 97 52 04  
[philippe.letrung@fdr.fr](mailto:philippe.letrung@fdr.fr)

#### **Relations presse**

Philippe Boyer  
Tél : + 33 (0)1 58 97 52 23  
[philippe.boyer@fdr.fr](mailto:philippe.boyer@fdr.fr)

Sébastien Bonneton  
Tél : + 33 (0)1 58 97 52 44  
[sebastien.bonneton@fdr.fr](mailto:sebastien.bonneton@fdr.fr)

[www.fonciere-des-regions.fr](http://www.fonciere-des-regions.fr)